

MAIRIE D'ALSTING
- Moselle -

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 9 avril 2015

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de séances de la mairie, le neuf avril deux mille quinze à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes et MM. MONNET Jean-Luc ; MEYER Ana Mercedes ; STAUB Martial ; WEBER Brigitte ; BUHR Jean-Claude ; FERSING Gérard ; MANN Eliane ; MEYER Raphaël ; FEISS Dominique ; HEHN Sophie ; DUVERNELL Stéphane ; HEHN Aurore ; HULLAR Marie-Claude.

Absents excusés : WEISLINGER Jean-Léon, HUSSONG Alain, WAGNER Patrice, KUNZ Maryline, CHARLES Amanda, ARESU Estelle, ZITT Dominique.

Absents non excusés : MONNET Gaëtana, WARING Elisabeth.

Procurations : WEISLINGER Jean-Léon à STAUB Martial, ARESU Estelle à MEYER Ana Mercedes, CHARLES Amanda à HEHN Aurore, HUSSONG Alain à FERSING Gérard, KUNZ Maryline à MONNET Jean-Luc, WAGNER Patrice à HEHN Jean-Claude, ZITT Dominique à WEBER Brigitte.

Monsieur MEYER Raphaël souhaite que soit rajouté au point information du dernier compte-rendu de la réunion du 12 mars 2015, une observation faite par Monsieur BUHR Jean-Claude, qui faisait remarquer à Monsieur le Maire que certaines commissions communales ne se sont pas encore réunies.
Cette demande est ainsi actée.

D) FINANCES

1) BUDGET PRINCIPAL

A) Durée d'amortissement travaux régie de télédistribution

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé lors de la réunion du 19 septembre 2013, d'affecter une subvention à hauteur de 55 000 € pour les travaux de mise en place du RDH (Réseau Haut Débit) par la régie de télédistribution d'Alsting.

Il convient de fixer dorénavant la durée d'amortissement de cette subvention pour travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer cette durée d'amortissement à 10 ans.

B) Budget primitif principal 2015

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal 2015 dressé par lui et appuyé de tous documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote avec 17 voix pour et 4 contres (MEYER Raphaël, BUHR Jean-Claude, HEHN Sophie, HULLAR Marie-Claude), le budget primitif principal présenté par le Maire pour l'exercice 2015, dont la balance s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 307 266,00	1 307 266,00
Section d'Investissement	976 626,97	976 626,97

Il est à noter que certaines recettes du chapitre 74 - Dotations et Participations (dotations de l'Etat et du Département) ne sont pas connues à ce jour. Les sommes inscrites sont donc de simples estimations.

C) Tarifs liés au budget primitif principal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide avec 17 voix pour et 4 contres (MEYER Raphaël, BUHR Jean-Claude, HEHN Sophie, HULLAR Marie-Claude) afin de compenser une partie des baisses de dotations de l'Etat,

- d'augmenter de la manière suivante les taxes ci-dessous :
 - taxe d'habitation ó 12,32 %
 - taxe foncière (bâti) ó 10,97 %
- de maintenir le taux de la taxe foncière (non bâti) à 84,08 %

Les autres tarifs liés au budget principal restent fixes et se définissent comme suit :

- concessions de terrain au cimetière :
 - versement unique pour un caveau : 763,00 ¢
- concessions de terrain au cimetière :
 - droit d'usage d'une concession sans caveau pour 15 ans : 30,00¢/m²
 - droit d'usage d'une concession avec caveau (3m²) pour 15 ans : 90¢
- concessions de case au columbarium du cimetière :
 - droit d'usage d'une case pour 15 ans : 90¢
 - versement unique pour une case : 1 200,00 ¢
 - versement unique pour une plaque : 65¢
- stère de lot de nettoyage : 15 ¢/stère
- stère de bois de chauffage : 37 ¢/stère

D) Détail de certains articles (octroi de subventions aux associations)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité arrête comme suit la répartition des crédits affectés au c/6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé pour l'exercice 2015.

c/6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

DESIGNATION	MONTANT
Ecole primaire	1 780 ¢
Ecole maternelle	864 ¢
Feu d'artifice - Association organisatrice	2 500 ¢
U.S.A.Z - Réparation motoculteur	1 149 ¢
Amicale pompiers-Assur. Union Départementale	1 200 ¢
T.V.A.Z	3 500 ¢
T.V.A.Z - Subvention exceptionnelle	1 500 ¢
Country-Club	100 ¢
C.F.I.A (Comité des Fêtes Inter-Associations)	4 000 ¢
Tennis-Club	1 535 ¢
Association des Cavaliers (participation réfection toiture)-Report du budget 2014	5 000 ¢
Aviculteurs	500 ¢
A.P.E.A - St-Nicolas	150 ¢

A.P.E.A ó Fête de fin d'année	300 ¤
A.P.E.A ó Cantine bricolage	300 ¤
TOTAL	24 378 ¤

2) BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

A) Budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2015

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2015 dressé par lui et appuyé de tous documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif de l'eau et de l'assainissement présenté par le Maire pour l'exercice 2015, dont la balance s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	120 300,00	120 300,00
Section d'Investissement	109 794,75	109 794,75

B) Fixation du prix de l'assainissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir comme suit le prix de la redevance communale d'assainissement :

DESIGNATION	2014	2015
Prix de l'assainissement (part communale)	0,81 ¤/m ³	0,81 ¤/m ³

C) Tarif lié au service assainissement

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de maintenir comme suit le tarif lié au budget eau et assainissement :

DESIGNATION	2014	2015
Participation Assainissement collectif (PAC)	730 ¤	730 ¤

Concernant la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC), une majoration de 40 % par logement intervient pour toute construction comprenant deux logements ou plus.

Ex : 1 construction avec trois logements : $730 ¤ + (730 \times 0,4) + (730 \times 0,4) = 1\,314 ¤$

3) BUDGET DU LOTISSEMENT « LES CYPRES II »

A) Affectation des résultats « Les Cyprès II » 2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier cette délibération qui avait été prise lors de la séance du 12 mars 2015. En effet, il est nécessaire pour équilibrer le budget en section investissement de reporter l'ensemble du résultat de clôture 2014.

Ainsi, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget « Les Cyprès II » de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2014 du budget « Les Cyprès II » fait apparaître les résultats suivants :

• en section d'investissement

Résultat d'investissement de l'exercice 2014	- 136 924,94
un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013	85 847,75
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2014 de	- 51 077,19

• **en section de fonctionnement**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2014	108 885,08
un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013	101 859,86
Part affectée à l'investissement de l'exercice 2014	
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2014 de	210 744,94

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2014, en section d'investissement du budget 2015 à hauteur de : **210 744,94 €**.

B) Budget primitif « Les Cyprès II » 2015

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif "Les Cyprès II" 2015 dressé par lui et appuyé de tous documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif "Les Cyprès II" présenté par le Maire pour l'exercice 2015, dont la balance s'établit comme suit :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Section de Fonctionnement	293 119,85	293 119,85
Section d'Investissement	272 059,99	272 059,99

II) URBANISME

1) ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, une demande de Monsieur SELTZER Claude qui souhaite se séparer de son terrain au lieu-dit « Rohrheck », référencé section 19-parcelle 219/159. Ce terrain d'une superficie de 11,74 ares, nous est proposé au prix de 500 € l'are.

Après discussions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur SELTZER et d'acheter son terrain au prix de 500 € l'are.

III) DIVERS

1) Projet d'embauche d'un concierge

Monsieur STAUB Martial informe le Conseil Municipal du projet d'embauche d'un concierge et résume les fonctions à allouer à ce poste. Elles concernent essentiellement la gestion des deux salles communales (salle polyvalente et clos du verger), le suivi de l'entretien des chaudières de l'ensemble des bâtiments communaux, le suivi de la vidéosurveillance.

Ce point est ajourné dans l'attente d'un complément d'information et sera présenté lors d'une prochaine réunion, après discussions en commission du personnel.

2) Maison médicale ó « Moving People »

L'assemblée est informée que, pour le moment, il n'a pas été donné de suite à la proposition de cette société.

IV) INFORMATIONS

1) Nettoyage de printemps

Madame MEYER Ana Mercedes avise les conseillers municipaux que le nettoyage de printemps aura lieu le 2 mai. Elle souhaite par ailleurs une participation active et nombreuse à celui-ci.

Elle informe également du retour dans notre commune du concours des maisons fleuries. Pour des raisons évidentes, ce concours est interdit aux conseillers municipaux.

2) Cérémonie du 8 mai

Madame MEYER Ana Mercedes résume aussi à l'assemblée le déroulement de la cérémonie du 8 mai. Elle souhaite 4 volontaires pour la mise en place de tables et bancs sous les tonnelles qui seront installées devant le café THIL où se déroulera l'apéritif.

3) Divers

- Monsieur le Maire informe les conseillers que plusieurs courriers ont été envoyés à la mairie de Sarrebruck pour demander le retrait des ralentisseurs au niveau du Grenzweg (entrée de Güdingen).

- Monsieur FEISS Dominique attire l'attention du conseil municipal sur une arnaque impliquant de faux pompiers qui circulent dans le village, se présentant pour soi-disant contrôler le détecteur de fumée des habitations. Une information sera mise sur TVAZ et le Républicain Lorrain.

- Une réunion de la commission d'information est prévue le 23 avril avec comme ordre du jour :

- Bulletin municipal,
- Site internet.

La séance a été levée à 20h50
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire :